

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2449)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. de Courson et M. Philippe Vigier

ARTICLE 10

Substituer à la seconde ligne des deux dernières colonnes du tableau de l'alinéa 1 la ligne suivante :

«

481,4	486,2
-------	-------

 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose que l'objectif de dépenses des régimes obligatoires de base de sécurité sociale soit indexé sur l'inflation.